Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20250514-DEC-2025-30-CC
Date de télétransmission : 15/05/2025
Date de réception préfecture : 15/05/2025

République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

DÉCISION DU MAIRE
n° 2025/30

Objet : Précisions apportées à la décision N°2025/11 portant attribution MAPA 2024-03 TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU LOTISSEMENT LES SANSONNETS

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Étienne du Grès,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/032 du 9 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, modifiée par délibération n°2023/041 du 9 mai 2023 et par délibération n°2023/057 du 27 septembre 2023 et par délibération n°2024/002 du 8 janvier 2024,
VU la décision N°2025/11 du 24 février 2025 portant attribution du MAPA2024-03 **« TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU LOTISSEMENT LES SANSONNETS »** au groupement SAS EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON et la SAS SRV BAS MONTEL,

CONSIDERANT que la décision N°2025/11 doit faire l'objet de précisions quant aux montants inscrits,

DÉCIDE

Article 1 : Les montants totaux par lot mentionnés par la décision N°2025/11 demeurent des montants prévisionnels établis sur la base du bordereau des prix unitaires et de quantités réellement estimées dont la ventilation est la suivante :

LOT 1 VOIRIE RESEAUX DIVERS	
TRANCHE FERME	
MONTANT HT	581 520,50 €
TVA 20%	116 304,10 €
MONTANT TTC	697 824,60 €
TRANCHE OPTIONNELLE 1	
MONTANT HT	49 193,25 €
TVA 20%	9 838,65 €
MONTANT TTC	59 031,90 €
PSE	
MONTANT HT	6 300,00 €
TVA 20%	1 260,00 €
MONTANT TTC	7 560,00 €

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20250514-DEC-2025-30-CC
Date de télétransmission : 15/05/2025
Date de réception préfecture : 15/05/2025

LOT 2 ECLAIRAGE	
TRANCHE FERME	
MONTANT HT	42 352,40 €
TVA 20%	8 470,48 €
MONTANT TTC	50 822,88 €
TRANCHE OPTIONNELLE 1	
MONTANT HT	6 325,60 €
TVA 20%	1 265,12 €
MONTANT TTC	7 590,72 €
PSE	
MONTANT HT	6 327,20 €
TVA 20%	1 265,44 €
MONTANT TTC	7 592,64 €

LOT 3 PLANTATION ET ARROSAGE	
TRANCHE FERME	
MONTANT HT	75 556,80 €
TVA 20%	15 111,36 €
MONTANT TTC	90 668,16 €
TRANCHE OPTIONNELLE 1	
MONTANT HT	4 376,20 €
TVA 20%	875,24 €
MONTANT TTC	5 251,44 €

Article 2 : Il est précisé que les tranches optionnelles pourront être affermies dans un délai maximal de 24 mois.

Article 3 : L'ensemble des autres dispositions de la décision N°2025/11 du 24 février 2025 demeure inchangé.

Article 4 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Responsable du SGC de Chateaurenard sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint-Étienne du Grès, le 14/05/2025,

Le Maire,
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après publication
en date du